

# Brèves de Conseil – L'essentiel du Conseil communautaire

## Vote du budget 2023

**Le budget 2023 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires et des engagements en matière de politiques publiques présentées lors du débat d'orientations budgétaires du conseil communautaire du 16 février 2023.**



Malgré les conjonctures économiques liées notamment aux tensions inflationnistes, aux surcoûts énergétiques, à l'augmentation des frais de personnel, de revalorisation des grands contrats (transports, éclairage public, collecte et traitement des ordures ménagères), les finances de la Communauté d'agglomération ont relativement bien résisté en 2022.

Cependant, l'Agglomération, comptant sur des finances saines et maîtrisées poursuivra son travail de recherches d'économies sur ses dépenses contraintes (en agissant notamment sur ses coûts de fonctionnement et d'équipements, sur la rationalisation de patrimoine immobilier), de restauration de son épargne tout en maintenant les investissements d'avenir et les services indispensables pour relever les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain : transition écologique et énergétique, relance de l'activité économique, développement des mobilités, gestion et valorisation des déchets, amélioration de l'Habitat, préservation de l'environnement, gestion du cycle de l'eau et particulièrement de l'eau potable et de l'assainissement.

Conscients des contraintes qui pèsent également sur nos concitoyens, les taux d'imposition et le tarif de de l'eau resteront inchangés en 2023.

Confirmant la dynamique de développement du Grand Sé-

nonais, le niveau d'investissement élevé réalisé en 2022, soit près de 10 M€ (travaux de construction du pont de Gron, aménagement de la déviation sud, plan LED), aura nécessité pour la première fois depuis 2017 de recourir à l'emprunt maîtrisé à hauteur de 4,2 M€.

L'Agglomération poursuivra sa dynamique d'investissements en 2023 avec plus de 11 M€ en faveur des grands projets d'avenir pour le Grand Sénonais.

**Le budget principal et les budgets annexes ont été adoptés à la majorité des suffrages exprimés avec 1 vote contre d'Alexandre Bouchier et 4 abstentions de Johan Bloem, Isabelle Boulmier, Laurent Moinet, Véronique Carrère.**

*« Chaque projet d'acquisition, de rénovation ou de rationalisation de notre patrimoine doit aujourd'hui s'accompagner d'une réflexion sur les gains ou opportunités énergétiques, sur la réduction de nos passives thermiques. Une mesure écologique mais aussi économique car gage de réduction de nos consommations et de nos charges de fonctionnement. »*

Marc Botin, président de l'Agglomération

## Sources d'économie et fonds supplémentaires

D'ores et déjà, certains leviers comme le déploiement du plan LED ou la fermeture de la piscine Tournesol ont permis de réduire nos dépenses ou d'atténuer les hausses d'énergie. Cette optimisation des coûts énergétiques sera poursuivie en 2023 avec la mise en œuvre du schéma directeur immobilier. L'autre piste concerne la recherche systématique de financements à travers différents dispositifs de subventions et d'aides proposés par l'Etat notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), du Fonds Vert, du Pacte des Territoires avec le Département de l'Yonne ainsi que du Contrat de Territoire « Territoires en action » 2022-2028 avec la Région Bourgogne Franche-Comté, piloté à l'échelle du PETR.

### Maintien des taux des quatre taxes

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et cotisation foncière d'entreprise.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'évolue pas et reste à 10.79 %.

en €	Bases		Taux		Produit		
	2022	2023 (estim.)	2022	2023	Produit 2022	Produit estimé 2023	Evolution 2023/2022
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 598 062	5 942 760	5,94%	5,94%	332 525	353 000	6,10%
Taxe foncière bâti	74 171 337	78 885 300	6,19%	6,19%	4 588 626	4 883 000	6,42%
Taxe foncière non bâti	1 312 847	1 413 750	15,42%	15,42%	202 441	218 000	7,69%
Cotisation foncière des entreprises	21 176 406	21 827 000	26,71%	26,71%	5 652 268	5 830 000	3,14%
					10 775 860	11 284 000	4,72%

## La Communauté d'Agglomération reconduit son soutien à Initiactive

*L'association Initiactive a obtenu, comme pour l'ensemble des intercommunalités icaunaises, un soutien financier à hauteur de 0,50 € par habitant.*

INITIACTIVE 89 (anciennement appelée Yonne Active Création), association créée en 1976 par le Conseil Départemental de l'Yonne, est une plateforme d'accompagnement et d'aide financière à la création d'entreprise pour les bénéficiaires du RMI. L'association a depuis élargi ses missions d'une part vers l'accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants et d'autre part, en développant des aides pour les créations et reprises d'entreprises, notamment en difficultés.

Sur le territoire, INITIACTIVE 89 reçoit régulièrement les porteurs de projet, participe à différents forums, est partenaire du dispositif «La Fabrique à Entreprendre» porté par le Grand Sénonais avec qui elle mène des actions régulières de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien financier auprès des entrepreneurs du territoire.

### En 2022 :

- 26 projets ont été retenus (sur 29 projets présentés)
- 288 000 € de prêt d'honneur consentis
- 15 000 € de prêt FARCT
- 7 700 € de garanties
- 21 000 € de prêt de transition
- 1 591 494 € de prêts bancaires levés grâce à l'aide d'INITIACTIVE 89

---

## L'Agglomération et la Région unies pour soutenir l'installation des entreprises en conciliant attractivité économique, création d'emplois et conscience environnementale.

La Région propose son soutien aux entreprises en accompagnement des projets immobiliers liés au développement de l'outil de production et s'inscrivant dans une démarche de transition écologique et énergétique (Bâtiments à Haute Qualité Environnementale, Bâtiments Basse Consommation).

En complémentarité de sa politique foncière basée sur des coûts attractifs, la Communauté d'Agglomération affirme sa volonté de soutenir tout type de projet immobilier porté par une entreprise, quelle que soit son activité, situé sur l'étendue de son périmètre d'intervention, à condition qu'il intègre les valeurs environnementales portées par l'Agglomération et présente des atouts pour l'économie locale.

Les dossiers retenus devront répondre aux critères suivants :

- Economie : L'activité devra présenter une valeur ajoutée pour le territoire
- Emploi : L'entreprise s'engage à créer des emplois
- Environnement : La conception du bâtiment devra faire apparaître la volonté de réduction de l'empreinte environnementale de l'entreprise

*L'aide se fera sous forme de subvention dont le montant sera calculé sur la base de :*

- 10% du montant de l'investissement, plafonnée à 10 000 €, pour les PME
- 5% du montant de l'investissement, plafonnée à 10 000 €, pour les ETI

Les montants des aides octroyées se feront dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

## L'Agglomération subventionne l'association PEIPS à hauteur de 172 040 €

Face aux constats d'un taux de chômage encore important sur notre territoire et d'une inadéquation entre les besoins des entreprises et le niveau de qualification de la main d'œuvre locale, l'Agglomération du Grand Sénonais a souhaité, au travers du PEIP'S – Pôle Economique et Insertion Professionnelle du Sénonais – inscrire son intervention autour de l'articulation développement économique, emploi et insertion, en fédérant les partenariats et les synergies entre les acteurs.

Mission réussie pour le PEIPS, acteur reconnu de mise en réseau, au service des demandeurs d'emploi, des salariés en demande de reconversion ainsi qu'au près des acteurs du monde économique. Raison pour laquelle l'Agglomération réaffirme chaque année son soutien financier à cette structure indispensable pour l'économie et l'emploi local.



### Info +

L'activité du PEIPS en 2022 sur la branche Publics Jeunes (18-25 ans):

- 1280 jeunes en accompagnement sur l'année ;
- Un nombre de contrats signés (CDI, CDD, Intérim, alternance, apprentissage) en hausse continue : 1 337 en 2022 contre 1 017 en 2021, 741 en 2020, 689 en 2019 et 439 en 2018.
- 175 entrées dans le dispositif Contrat d'Engagement Jeunes
- 204 entreprises en contact
- 241 offres d'emploi collectées

---

## L'AFTRAL, organisme de formation en transport et logistique se développe sur le Sénonais

L'AFTRAL, organisme de formation de branche, propose une offre complète dans le secteur du transport et de la logistique. Son activité se répartit au sein d'un réseau national de 125 centres de formation et de 35 écoles dédiées à l'enseignement supérieur.

Ayant identifié une demande croissante sur le territoire de l'Agglomération du Grand Sénonais, l'AFTRAL va se développer sur la commune de Sens, afin d'être au plus près de ses clients, professionnels du transport et de la logistique, mais également des partenaires institutionnels comme Pôle emploi et la Mission locale, notamment dans le cadre de la formation des demandeurs d'emploi.

Afin de conduire ce projet, la Communauté d'Agglomération cède à l'AFTRAL un terrain situé en zone d'activités des Vauguilletes, de 14 350m, pour y réaliser un site de formation comprenant :

- Un plateau technique agréé, composé de pistes de conduite et d'aires de manœuvre, pour dispenser les permis de conduire des véhicules lourds (dont les cars de tourisme) ainsi que des simulateurs de conduite.
- Un entrepôt logistique école pour former des préparateurs de commande, des caristes et des formations à l'utilisation des nacelles.
- Un bâtiment tertiaire qui accueillera des bureaux administratifs et des salles de cours incluant des espaces de convivialité pour les stagiaires et les salariés.

---

## Soutien au développement de l'Agence d'attractivité du territoire

L'Agglomération a approuvé la contribution financière au titre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens, d'un montant de 360 000 €, correspondant à la contribution annuelle qui était octroyée à l'office de tourisme (association) avant la création de l'agence, ainsi que 20 000€ dédiée à la participation au financement d'un poste d'ingénierie chargé de la collecte et du traitement de la taxe de séjour sur le territoire, en lien avec les services financiers de l'Agglomération.



L'Agglomération a également approuvé le rachat des parts sociales de la Ville de Sens au capital de l'Agence (50.000€). Cette décision permettra ainsi à l'Agglomération de finaliser ses négociations avec les territoires voisins dans le cadre de la définition du nouveau périmètre de l'Agence d'attractivité et du renforcement des missions de l'Agence autour de l'animation touristique et de la promotion du territoire.